Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 029-212901250-20250716-26062025_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

MAIRIE
29390
LEUHAN

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, TROALEN Michelle, MARCHAND Anthony, JAFFRÉ Marc, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, SELMY Jean-Pierre, BAUDET Jennifer, QUEIGNEC Patrick, JORAND Delphine

Madame Nathalie VIVIER donne pouvoir à Monsieur Anthony MARCHAND
Madame Valérie PACAUD donne pouvoir à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Monsieur Guy LE DU donne pouvoir à Monsieur Michel LE ROUX
Absent : RIVOAL Mathieu

Madame QUÉMÉRÉ Martine a été nommée secrétaire.

Convocation :
le 19 juin 2025

Nombre de conseillers:

en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

OBJET : Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes de Haute Cornouaille au Syndicat mixte Bretagne Mobilités

La Région Bretagne porte la création d'un syndicat mixte à l'échelle de la Bretagne, regroupant la Région et les EPCI. Il aura pour vocation de coordonner les services de transports en mutualisant les moyens pour renforcer l'offre de transports.
La création du syndicat sera l'occasion de structurer et de renforcer le fonctionnement actuel qui a été construit depuis plus de 20 ans sur une logique de coopération volontaire et informelle, au regard de la nouvelle organisation régionale relative aux mobilités, de nombreux EPCI ayant pris la compétence AOM depuis 2021.
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille, par délibération n°2025-131 du 22 mai 2025, a approuvé l'adhésion de la CCHC au Syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Bretagne Mobilités, conformément à son objet, exercera les compétences obligatoires suivantes :
- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres (coordination de l'offre en vue d'améliorer l'intermodalité et en particulier la coordination entre l'offre régionale et l'offre locale, apporte d'une expertise permettant d'améliorer l'offre de service, de mutualiser des outils/de l'ingénierie…)
- Opérer l'interopérabilité billettique et un système d'information multimodale KorriGo à l'intention des usagers, et développer de nouveaux services MaaS (« Mobility as a Service ») ;
- Mettre en place des tarifications multimodales permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.

A ce titre, Bretagne Mobilités coordonnera la plateforme de covoiturage public OuestGo, notamment en veillant à son bon fonctionnement, en qualité de service, et en pilotant les projets de son développement en lien avec les besoins des membres.
La CCHC bénéficiera d'un siège auprès du comité syndical du Syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Communauté de communes de Haute Cornouaille au syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

MAIRIE DE LEUHAN 29 (Finistère)